

**Compte rendu de la séance de  
L'Association Foncière de Remembrement  
De Witternheim du 30 octobre 2025**

Membres en exercice : 10

Membres présents : 5

Membres absents : 5

Sous la présidence de Monsieur Arnaud GAUTSCH, président.

**A l'ouverture de la séance sont présents :** BRAUN Philippe, HAUG Marcel, GAUTSCH Arnaud, GOETZ Kevin et STURM Roland

**Absents :** DUTTER Claire, HAUG Jean-Jacques, HERMANN Gilles, KRETZ Ghislain et SCHNEIDER Fabien

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures 00 à la Mairie.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Approbation du compte rendu du 30 janvier 2025**
- 3. Mise en place de la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité**
- 4. Divers**

---

**1 : Désignation d'un secrétaire de séance**

Est désigné secrétaire de séance Monsieur Kevin GOETZ.

**2 : Approbation du compte rendu du 30 janvier 2025**

Après lecture, les membres de l'association foncière approuvent le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2025.

**5 voix pour**

**3 : Mise en place de la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité**

A compter de 2026, la transmission du budget devra se faire de façon dématérialisée. C'est pourquoi nous sommes réunis aujourd'hui pour valider la mise en place de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

L'AFR, souhaitant s'engager dans cette démarche, a retenu la société Docapost comme tiers de télétransmission par le dispositif Fast@ctes, homologué par le Ministère de l'intérieur.

Il s'avère nécessaire de signer avec le Préfet une convention définissant les contours de la télétransmission. La convention est jointe en annexe.

**Les membres du bureau, après en avoir délibéré, décident :**

**PROCEDE** à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (délibérations et budget)

**DONNE** son accord que le Président signe le contrat d'adhésion

**AUTORISE** le Président à signer électroniquement les actes télétransmis

**DONNE** son accord pour que le Président signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Prefecture du Bas-Rhin

**DONNE** son accord que le Président signe le contrat de souscription entre l'AFR et la société DOCAPOST pour le service de certificat électronique.

### 5 voix pour

#### 4 : Divers

A compter de l'année prochaine, le rôle de l'AFR sera envoyé de façon dématérialisée au SGC d'Erstein pour une impression et un envoi à leur frais.

L'arrêté ministériel du 23 juillet 2025 établit l'indice national des fromages pour 2025 à la valeur de 123,06 soit une hausse de 0,42 % par rapport à 2024.

BRAUN Philippe	DUTTER Claire ABSENTE	HAUG Marcel
HAUG Jean-Jacques ABSENT	HERMANN Gilles ABSENT	GAUTSCH Arnaud
GOETZ Kevin	KRETZ Ghislain ABSENT	SCHNEIDER Fabien ABSENT
STURM Roland		